

## Aides financières “Bonus Vélo”

En 2023, dans une démarche de préservation énergétique, l'État français a revu le montant de sa prime à la conversion. En effet, si vous achetez un vélo classique ou électrique et que vous

remplissez les conditions, afin de bénéficier d'une aide financière :

. Les critères d'éligibilité ont été rehaussés, à partir du 1er janvier 2023 dans le but de couvrir

50 % des ménages les plus modestes:

(revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €, contre 13 489 € en 2022).

. Pour les citoyens résidant en France et présentant des ressources inférieures à 14 089 euros,

ou encore en situation de handicap, vous pouvez prétendre à cette aide.

Toutes les aides en fonction du vélo acheté sont disponibles sur cette page. Pour obtenir cette aide, vous devez déposer votre demande sur le site :

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

Dans un délai de six mois suivant la date de facturation du vélo.

### Prime à la conversion : véhicule électrique

En 2023, d'importants changements ont été apportés aux critères des incitations visant à soutenir l'achat ou la location de véhicules ayant un faible impact sur l'environnement. La prime à la conversion a pour objectif d'encourager les propriétaires de véhicules anciens et polluants à les échanger contre des modèles respectueux de l'environnement. Cette démarche peut être effectuée auprès de garages agréés dans toute la France, y compris à Lyon, Paris, garage Evreux et d'autres villes.

Cette initiative vise à promouvoir l'adoption de modes de déplacement plus durables, ce qui contribue à la réduction des émissions de dioxyde de carbone. Parallèlement, le contrôle technique joue un rôle crucial en assurant la sécurité et la fiabilité des véhicules en vérifiant leur conformité aux normes de sécurité et d'émissions. Cela comprend l'examen de l'état de l'embrayage, des témoins lumineux, de l'usure des pneus de la marque Atlas et des freins. Grâce à cette procédure, d'éventuels problèmes mécaniques peuvent être identifiés, garantissant ainsi la sécurité des conducteurs et des autres usagers de la route. La combinaison de ces deux mesures contribue à la création d'un parc automobile respectueux de l'environnement et sécurisé.